



Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT

 **présence verte**
libres d'être actifs

Aube écoute

Téléassistance

Une écoute 24h/24 - 7j/7 pour vivre chez soi
en toute tranquillité

Édition 2025

Pour continuer à vivre chez soi

Vivre chez soi le plus longtemps possible, c'est le souhait de la majorité d'entre nous.

Encore faut-il pouvoir le faire dans de bonnes conditions... surtout lorsque la solitude – voire un handicap, ou une maladie – viennent compliquer la vie.

Pouvoir parler à quelqu'un à tout moment, avoir la certitude d'être entendu, écouté et même secouru si besoin : cela devient alors vital !

C'est justement pour faciliter le maintien à domicile de tous, que le Département a souhaité vous accompagner avec son réseau de téléassistance « Aube écoute ».

Le fait d'avoir groupé les demandes nous permet d'offrir aux Audois un service adapté et réactif – pour un coût toujours très attractif.

Quand la technologie se met ainsi au service de l'homme, en lui donnant accès à un réseau d'écoute permanente – et rassurante –, elle remplit pleinement sa fonction.

Philippe Pichery

Président du Conseil départemental de l'Aube

Téléassistance « Aube écoute »

Une écoute permanente et rassurante

Une possibilité, 24h / 24 et 7j / 7 de :

- lancer un appel de n'importe où chez soi (sous réserve de la couverture réseau),
- recevoir une aide ou un secours dans les meilleurs délais, de jour comme de nuit.



Une garantie :

- de pouvoir continuer à vivre chez soi dans les meilleures conditions,
- d'être rassuré en permanence et, donc, de vivre sereinement,
- de sécurité pour les proches et l'entourage.

3

Qui peut bénéficier de la téléassistance ?

- Toutes les personnes âgées ou en situation de handicap qui le souhaitent.

Une seule condition :

désigner au moins une personne ayant un double des clés de chez vous et qui soit susceptible de se rendre à votre domicile dans un délai de 15 minutes (afin de lever le doute et/ou de faciliter l'accès aux secours si nécessaire).



Appels de convivialité et appels d'urgence

Dans quels cas faire appel à la téléassistance ?

Vous pouvez et devez utiliser votre téléassistance **chaque fois que vous le jugez nécessaire ou que vous en éprouvez le besoin.**

C'est-à-dire :

• si vous ressentez :

- une crise d'angoisse,
- un sentiment de grande solitude,
- le besoin de parler, tout simplement.

• mais aussi en cas de :

- vol, effraction, agression, etc., au sein même de votre domicile,
- panne ou autre problème technique (chute du téléphone, problème de chauffage ou de livraison des repas, etc.).

4

• ou encore en cas de :

- malaise (difficultés respiratoires, malaise cardiaque, hypoglycémie, etc.),
- accident (absorption intempestive de médicaments, brûlure, etc.),
- chute nécessitant un relevage même non suivi d'une hospitalisation.

Il est recommandé de faire des essais au moins une fois par mois afin de se familiariser avec le système et de converser avec les chargés de téléassistance Présence verte.

Ces derniers sont à votre écoute 24h/24, 7j/7.

EN RÉSUMÉ

Un simple besoin de parler ?

Un opérateur est à votre écoute pour rompre l'isolement et les angoisses de la vie quotidienne, ou pour de simples renseignements.

Une urgence ?

Vous dialoguez, sans décrocher votre combiné téléphonique, avec un professionnel qui déclenchera, si nécessaire, une intervention adaptée à votre domicile (famille, amis, voisins) ainsi que les secours d'urgence (pompiers, ambulanciers...).

L'appareil, son lancement, la réponse

Comment ça marche ?

Comment se présente l'appareil ?

Le fonctionnement est très simple. L'appareil comprend :

Bouton d'appel



- **un boîtier fixe (le transmetteur).**
Branché sur votre ligne téléphonique fixe (dégroupage partiel ou total), ce boîtier dispose d'un haut-parleur et d'un micro.



Bouton d'appel

- **une petite télécommande,** étanche et très légère (15 grammes), à toujours porter sur soi, sous forme de pendentif ou de bracelet.

Comment lancer l'appel en cas de besoin ?

Il suffit d'appuyer sur un bouton :

- soit sur la palette bleue du transmetteur,
- soit sur le bouton de la télécommande (pendentif ou bracelet).

Où que vous soyez, à votre domicile ou dans votre jardin (jusqu'à 100 m en champ libre sous réserve de la couverture réseau), vous pourrez appeler facilement car il n'y a :

- pas de combiné à décrocher ;
- pas de numéro à composer.

Vous êtes informé par des « bips » sonores que votre appel est en cours de transmission vers la station d'écoute.

À réception de votre appel, un chargé de téléassistance vous parlera et vous entendra par l'intermédiaire du transmetteur. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre, la station d'écoute envoie l'intervenant désigné par vos soins pour s'assurer que tout va bien.



5

Qui vous répond ?

Des professionnels de la station d'écoute :

- formés et entraînés à vite analyser les situations et les besoins,
- capables d'agir avec discernement en prévenant les personnes adéquates (proches, pompiers, SAMU, ambulanciers...).

Tarifs, abonnement, résiliation, paiement, APA, PCH

Combien ça coûte ?

16,90 €
/mois *

Tarif préférentiel pour les Aubeois

Un tarif attractif négocié.

Si les Aubeois peuvent bénéficier d'un tarif attractif, c'est grâce au Département qui a regroupé les demandes individuelles pour bénéficier d'un prix préférentiel auprès des prestataires qu'il a mis en concurrence.

Plus de 3 000 personnes sont équipées dans l'Aube.

** Tarif en vigueur au 1^{er} septembre 2025 - Réactualisé annuellement*

L'abonnement mensuel comprend :

- l'installation,
- le service d'écoute 24h/24, 7j/7,
- la réception et le traitement de vos appels jusqu'à bonne fin,
- la location d'un transmetteur de téléassistance et d'une télécommande,
- la maintenance et le dépannage du matériel défectueux,
- une visite annuelle de convivialité,
- l'aide et l'accompagnement psychologiques,
- l'aide aux aidants du réseau de proximité par une ligne dédiée.

Cet abonnement peut être résilié à tout moment.

Paiement par prélèvement mensuel à terme échu.

La téléassistance peut faire partie des aides proposées dans le plan d'aide établi par le travailleur médico-social. Elle peut, de ce fait, être prise en charge partiellement ou totalement dans le cadre de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) ou de la PCH (Prestation de compensation du handicap).

Ce service à la personne vous donne droit à un **avantage fiscal** (crédit d'impôt) égal à 50% du montant du reste à charge.

**POSSIBILITÉ DE PRISE EN CHARGE
PAR L'APA ET PAR LA PCH**

Branchement, délais, rendez-vous, tests

Comment se passe l'installation ?

L'installation se fait :

- par un technicien Présence verte détenteur d'une carte professionnelle,
- dans un délai maximal de 48h.

À réception du dossier complet transmis par vos soins à Présence verte, vous serez contacté pour un rendez-vous à votre convenance, en vue de l'installation.

Vous devez disposer d'une prise électrique dans un endroit couvert par le réseau et, idéalement, central de votre logement.

Comment être sûr que tout fonctionne bien ?

Les appareils sont automatiquement testés tous les 7 jours afin de vérifier que le transmetteur ne présente aucun problème.

En cas de dysfonctionnement détecté, Présence verte vous contactera par téléphone. Si besoin, un technicien sera envoyé gratuitement à votre domicile.



7

SPÉCIAL CANICULE

En cas de déclenchement d'un plan Canicule, Présence verte pourra, sur demande du Département, vous contacter à votre domicile pour s'assurer que tout va bien.

A vos côtés

Le Département à l'origine du réseau Aube écoute

Chef de file de la politique de l'autonomie, le Département initie des dispositifs de prévention permettant de favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Le partenariat avec de la politique de l'autonomie permet de vous proposer **un service de qualité à un tarif attractif :**

- **installation rapide** (sous 48h ou 24h en cas d'urgence),
- **maintenance à domicile gratuite,**
- **matériel moderne, fiable et simple d'utilisation.**

À qui s'adresser ?

Pour en savoir plus ou pour vous abonner au réseau de téléassistance

« Aube écoute », adressez-vous à :

Présence verte Sud Champagne

Tél. : 03 25 30 26 26

pv10-52@presenceverte.fr

Présence verte est chargée de la gestion administrative et du suivi des abonnés « Aube écoute » pour le compte du Département.